

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:16  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Ma dernière augmentation doit remonter a aux alentours de 2008, après des promesses de revalorisation en 2012 par Mr x responsable de la plateforme informatique y, je n'ai jamais eu d'augmentation. On m'a répondu verbalement que cela n'était pas la peine de demandé, qu'il y avait très peu d'augmentation qui était donné, et que je ne faisais pas parti du lot.

Bonne Journée

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:22  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

En rouge mes réponses

Cordialement,

Avez-vous dans les 4 ou 5 dernières années, après 3 années sans évolution, fait une demande de revalorisation de votre rémunération ? **Oui une demande de 5% après 36 mois (septembre 2015)**

Si oui, avez-vous obtenu satisfaction ?

Si oui :

Combien de temps avez-vous attendu ?  
Avez-vous bénéficié d'un effet rétroactif ?  
Si oui, sur quelle période ?

Sinon :

Depuis combien de temps attendez-vous ? **5 mois**  
Votre demande a-t-elle été transmise par votre supérieur hiérarchique direct ? **oui**  
Avez-vous du retour d'information ? **oui on m'a dit que je ne pouvais pas être dans la première vague. Mais j'ai ressenti plutôt qu'on attendait que j'ai mon concours sauvadet.**

**Aujourd'hui j'ai le concours Sauvadet. Plus personne ne me parle de l'augmentation que j'avais demandé. J'ai quand même posé la question.**

**La réponse est claire, je peux toujours me plaindre mais on est pas obligé de m'accorder une augmentation et maintenant que je suis « élu » Sauvadet la question ne se pose plus.**

**Une bonne opération pour l'administration puisque elle ne m'a pas augmenté et la prochaine je ne l'aurai que dans 7 ans (soit 10 ans sans être augmenté). Mais bon c'est mon choix.**

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:23  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Depuis notre arrivée sur les PFI en 2012 (je suis ancien technicien de cours d'appel), nous n'avons eu aucune revalorisation de notre rémunération. J'ai fait une demande orale auprès de la chef de DIT pour savoir s'il fallait faire une demande écrite et elle m'a indiqué que ce n'était pas nécessaire car cela se faisait "automatiquement". Je n'ai donc fait aucune demande et n'ai rien vu arriver. Par contre ce qui est certain c'est que nous avons perdu depuis notre arrivée de l'argent.

Si tu as d'autres questions n'hésite pas.

Cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:26  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Mon petit retour d'expérience est le suivant :

- demande de revalorisation effectuée au début de l'année 2013
- revalorisation accordée courant 2015 avec une rétroactivité de 12 mois.

Bien à toi,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:28  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour

Avez-vous dans les 4 ou 5 dernières années, après 3 années sans évolution, fait une demande de revalorisation de votre rémunération ? **non**

Si oui, avez-vous obtenu satisfaction ?

Si oui :

- Combien de temps avez-vous attendu ?
- Avez-vous bénéficié d'un effet rétroactif ?
- Si oui, sur quelle période ?

Sinon :

- Depuis combien de temps attendez-vous ? **5 ans**
- Votre demande a-t-elle été transmise par votre supérieur hiérarchique direct ?
- Avez-vous du retour d'information ?

Je dois la formuler, mais via mon supérieur hiérarchique, et je ne sais pas sous quelle forme. Etant avant en SAR de Cour d'Appel, je réalisai un courrier à l'attention des Chefs de Cour (dernier en 2012 de mémoire)

Bien cordialement.

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:31  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

J'ai saisi ma hiérarchie, il y a peu sur ce sujet, et d'autres d'ailleurs :

**Concernant ma revalorisation de salaire, ma dernière augmentation date de janvier 2012 ; c'est bien au-delà d'une augmentation entre 24 et 36 mois comme prévu dans mon contrat d'origine. Ma revalorisation est-elle envisagée, un rattrapage est-il prévu ? Je n'ai pas fait de demande de revalorisation car ma hiérarchie m'a indiqué que ce n'était pas la peine et que c'était automatique...**

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:34  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Pour ma part, aucune revalorisation depuis mon départ du SAR de x, soit en 2011. Je n'ai qu'une seule réponse à une demande de revalorisation, formulée lors de mon renouvellement de contrat (passage en CDI) en juin 2015, et donc transmis par voie hiérarchique. Réponse de Monsieur Marc YOLIN:

***"en accompagnement de la transmission de ce contrat, il me semble important de rappeler que le CBCM nous contraint depuis 2013 à décorrélérer les renouvellements de contrats et les revalorisations, en gérant ces dernières pas "trains" annuels à l'échelle du secrétariat général...  
... Votre revalorisation sera par conséquent traitée dans le "train" de 2015, sachant qu'est aujourd'hui en cours de traitement le "train" de 2014."***

Je suis en attente depuis, sans plus d'informations. Mais je devrais donc être revalorisé cette année, avec effet début 2017 d'après mes informations.

Cordialement

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:38  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Salut Yves,

De mon côté pas d'augmentation depuis 2011.  
J'avais demandé à x ( Directeur DIT) s'il fallait envoyer un courrier au garde des sceaux, il m'avait dit à l'époque que ce n'était pas nécessaire, le train de revalorisation était en cours depuis 2014.

ET depuis j'ai environ 40 Euros de moins par mois par rapport à 2011, donc 480 euros à l'année!

Aucune trace écrite de revalorisation pour ma part, par contre je ne suis plus motivé depuis, je freine un maximum. je fais plus de ticket, j'en ai marre d'être pris pour un pigeon.

Bien à toi,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 11:48  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Après les 36 mois réglementaires, j'ai effectué une demande de revalorisation en novembre 2013 pour l'année 2014 (lettre au garde des sceaux s/c sous-directeur de l'informatique s/c le chef de département du DIT)

Aucune réponse à ce courrier. J'interroge régulièrement le chef de département. Celui-ci m'indique tout aussi régulièrement qu'il n'a pas d'information et me parle de train de revalorisation 2014, étudié en 2015 avec une réponse potentielle en 2016 : réponse que j'attends toujours.

Cette situation me paraît inadmissible car la moindre des choses est d'avoir une réponse à un courrier officiel.

Après avoir fait le tour du DIT de , la situation est identique pour plusieurs agents.

**De :** « chef du DIT »  
**Envoyé :** lundi 11 mai 2015 18:10  
**À :**  
**Cc :**  
**Objet :** RE: Demande de revalorisation de la rémunération

Rebonjour x,

Je regrette sincèrement que ton courrier de novembre 2013 n'ait fait l'objet d'aucune réponse de l'administration. Néanmoins je te précise qu'à la différence de lorsque tu étais technicien au SAR, le traitement des revalorisations au niveau de la SDIT se fait par train, ensemble des agents éligibles à la revalorisation à l'année n, ce dernier comme tu le sais déjà ayant pris 1 an de retard en 2014 pour les revalorisations 2013. Nous avons reçu cet après-midi le tableau du train 2014, que nous devons retourner à SDIT/AVR d'ici le 22 mai : je te confirme donc que tu en fais bien partie ! Pour autant j'ai du mal à te donner une date d'application, car cela va remonter par la voie hiérarchique, faisant l'objet d'interclassement et de péréquation à chaque niveau intermédiaire, jusqu'à ce que la « copie finale » soit validée par le CBCM, qui décide en fonction de l'enveloppe budgétaire de la rétroactivité ou pas (pour mémoire, cela s'était fait en fin d'année dernière avec rétroactivité accordée).

Même si certains trouveront qu'on peut toujours en faire plus, j'estime avoir défendu régulièrement les intérêts de mes agents et j'ai toujours été transparent avec eux sur ce sujet.

Je te remercie de ta compréhension et de ta patience.

Cordialement,

--  
**X**  
Chef du département de l'informatique et des télécommunications  
[Ministère de la Justice](#)  
SG / 2S2M / SDIT  
[PFIR](#) de ...

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 12:12  
**À :** DUBRUL Yves  
**Cc :**  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Rapidement,

J'ai procédé à une demande de reval en octobre 2013 pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.  
Aucune réponse écrite mais en juin 2014, un appel au RH SG de ma part me confirme que mon dossier est en arbitrage en Trésorerie Générale.  
Novembre 2014 je reçois un avenant à mon contrat d'engagement confirmant ma reval.  
Décembre 2014, je reçois un rappel sur rémunération depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Bonne journée

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 13:53  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour,

Je vous écris suite au message transféré par x.  
Je suis Administrateur Réseau au pôle Isc du DIT de x.

Ma dernière augmentation date du 03/09/2012 et j'aurais dû être augmenté à cette date mais en 2015.  
Ma demande a été transmise, mais je n'ai eu aucun retour d'information.  
Comme presque tous les agents actuellement.

Si vous prévoyez un mouvement de protestation des agents contractuels, je tiens à vous dire que je serais solidaire.

Bien cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 14:19  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

difficile de bien répondre à tes questions, mais mon cas est assez "comique".  
Sans avoir rien demandé, on m'a fait miroiter que j'allais faire partie de ce train de revalo, car ma dernière datait de tout début mars 2013, date de ma prise de fonction ici à ...  
J'étais assez content, quand finalement en fin d'année après le séminaire SDIT de décembre, on m'annonce but en blanc, que finalement la fenêtre de tir a été revue à la baisse, les gens concernés par les revalos ne sont pas ceux d'1 an glissé + 3 mois comme annoncé, mais 1 an + 1 mois.  
Du coup, ma revalo sera prise en compte dans le train 2017, payé en 2018...donc 2 ans d'attente !!!  
Même comme ça, ça m'aurait fait patienter 1 an, avec un très hypothétique rattrapage de février à décembre 2016, ce à quoi je ne croyais pas vraiment.

Bref, je suis vraiment démotivé et à l'écoute de ce qui pourra se faire pour qu'on arrête de se foutre de nous, surtout depuis qu'on annonce la revalo du point d'indice des fonctionnaires...mais rien pour nous qui faisons tourner la boutique !

à bientôt ?

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 14:37  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour,  
Je ne suis pas le plus à plaindre étant donné que ma dernière revalorisation date de septembre 2013 mais j'ai formulé, comme nos contrats le permettent, une nouvelle demande en juin 2015 pour prise en compte au mois de septembre 2015 (date anniversaire de mon contrat).

Ma demande a été soumise et validée assez rapidement par ma hiérarchie et semble être maintenant à la signature des chefs de juridiction. Le hic est que ma demande ne semble pas être prioritaire et il semble également que les revalorisations ne se fassent qu'à la date anniversaire, c'est-à-dire qu'il me faut attendre jusqu'en septembre 2016 pour avoir une réponse.

Sachant que sur Paris il semble que nous passions en plateforme en octobre ... je me demande dans quelle mesure j'obtiendrais une réponse de la CA PARIS, tout comme je n'ai pas eu de réponse par rapport à l'absence de préparation pour le concours de B de l'année dernière (cette année également) dans le cadre de la loi Sauvadet.

Cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 14:37  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Je réponds volontiers à tes questions ;

J'ai fait une dde il y a environ 2 ans ; j'ai attendu 1 an et j'ai eu un effet rétro sur un an d'après mes souvenirs...

Depuis on a subi des petites baisses de l'ordre de 5 à 10°...

Voilà pour ton sondage ☺

Cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 16:10  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Salut Yves

Pour ma part j'avais effectué une demande en Octobre 2013 pour une revalorisation effective en janvier 2014. Ma demande a été transmise par le DIT quasi immédiatement.

J'ai été revaloriser en novembre 2014 !!!! avec effet rétroactif depuis janvier 2014

Voilà pour la petite histoire !

Devant donc être revalorisé de nouveau en janvier 2017 ce qui n'est plus très loin ! cette fois j'ai effectué ma demande en janvier 2016 !!!

On verra bien si ça arrive en temps et en heure.

\*\*\*\*\*

**De :**

**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 16:47

**À :** DUBRUL Yves

**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Lors de mon obtention de CDI en juillet 2013 j'ai fait une demande revalorisation qui a été transmise par mon chef de DIT.

La revalorisation n' a été effective qu'en Décembre 2014(17 mois après) après une relance par l'intermédiaire de mon chef.

la rétroactivité de la revalorisation n'a porté que sur l'année 2014 donc 12 mois de rattrapage sur 17.

La question que je me pose, ayant été CDIé en juillet 2013 et réévalué en décembre 2014, quand vais-je pouvoir redemander une évolution de me rémunération, cette année ou en fin 2017 ?

En espérant que ça puisse aider.

Cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :**

**Envoyé :** jeudi 17 mars 2016 13:55

**À :** DUBRUL Yves

**Objet :** Re: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

je crois que je t'avais déjà donné pas mal d'infos mais les revoici :

- la demande de ma revalorisation était prévue pour mai 2014, soit 3 ans après la précédente (quand j'étais au SAR de ...)

- je n'ai pas fait de demande explicite, ayant su que j'étais dans le "train de revalorisation" prévu

- ça a été discuté (je ne sais plus quand) avec le chef du DIT, j'ai fait une demande qu'il a noté et lui a fait une autre demande -> mon chef a donc fait la demande

- j'attends depuis bientôt 22 mois

- je n'ai jamais eu aucune info officielle, ni ce n'est les retours oraux des séminaires SDIT

Cordialement

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** jeudi 17 mars 2016 13:32  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour,

Pour information

Cordialement

**De :** DUBRUL Yves  
**Envoyé :** mercredi 16 mars 2016 09:10  
**À :**  
**Objet :** REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour à toutes et à tous,

Afin de consolider mon argumentaire pour le Comité Technique Ministériel de lundi prochain, 21 mars, pouvez-vous avant vendredi répondre aux quelques questions suivantes :

Avez-vous dans les 4 ou 5 dernières années, après 3 années sans évolution, fait une demande de revalorisation de votre rémunération ? **OUI**

Si oui, avez-vous obtenu satisfaction ? **NON (demande faite en 2012 - je viens de la renouveler ce jour)**

Si oui :

Combien de temps avez-vous attendu ?  
Avez-vous bénéficié d'un effet rétroactif ?  
Si oui, sur quelle période ?

Sinon :

Depuis combien de temps attendez-vous ? **2010 dernière augmentation**  
Votre demande a-t-elle été transmise par votre supérieur hiérarchique direct ? **NON**  
Avez-vous du retour d'information ? **Oui - il n'était pas d'accord avec mon argumentation**

Je ne connais actuellement que trois cas concrets. C'est trop peu.

Pour exemple, le mien ; ma demande a été transmise par mon SHD (dixit) ; j'attends depuis 18 mois et n'ai aucun retour précis, à savoir :

Quand ce sera pris en compte ?  
A quelle hauteur ?  
Y aura-t-il un effet rétroactif et sur quelle période ?

Je suis persuadé que nombre d'entre vous ont connus ou connaissent encore cette situation. J'ai besoin de plus d'infos pour faire quelques stats et avoir plus de poids dans mon discours.

Meri d'avance.  
Cdl.

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** vendredi 18 mars 2016 11:13  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

Voici mon retour pour ma demande de revalorisation :



Avez-vous dans les 4 ou 5 dernières années, après 3 années sans évolution, fait une demande de revalorisation de votre rémunération ? **J'ai demandé une revalorisation de salaire lors de mon renouvellement de CDD, fin 2014 pour prise d'effet en février 2015. J'ai demandé 3% d'augmentation.**

Si oui, avez-vous obtenu satisfaction ?

Si oui :

Combien de temps avez-vous attendu ?  
Avez-vous bénéficié d'un effet rétroactif ?  
Si oui, sur quelle période ?

Sinon :

Depuis combien de temps attendez-vous ? **J'attends depuis un an maintenant.**  
Votre demande a-t-elle été transmise par votre supérieur hiérarchique direct ? **Ma demande de revalorisation était dans ma lettre de motivation pour mon renouvellement de contrat, donc cela a dû être transmis directement.**

Avez-vous du retour d'information ? **Aucun retour, je n'ai pas demandé où ça en été en même temps...**

Cordialement,

\*\*\*\*\*

**De :** TOM  
**Envoyé :** vendredi 18 mars 2016 12:16  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonjour Yves,

J'espère que tu vas bien.

Voici ma contribution :

Avez-vous dans les 4 ou 5 dernières années, après 3 années sans évolution, fait une demande de revalorisation de votre rémunération ?

Si oui, avez-vous obtenu satisfaction ? **OUI mais non sans mal (on voulait me donner 50 € brut/mois après 2 ans de bons et loyaux services après un an à faire l'interim RGI en plus de mon poste d'ingé)**

Si oui :

Combien de temps avez-vous attendu ? **1 semaine**  
Avez-vous bénéficié d'un effet rétroactif ? **oui**  
Si oui, sur quelle période ? **1 an**

Sinon :

Depuis combien de temps attendez-vous ?  
Votre demande a-t-elle été transmise par votre supérieur hiérarchique direct ?  
Avez-vous du retour d'information ?

**J'ai eu au total 3 augmentations de 100 € brut par mois en faisant une demande tous les 2 ans comme spécifié dans mon contrat 😊**

Par avance merci et bon week-end

\*\*\*\*\*

**De :**  
**Envoyé :** vendredi 18 mars 2016 16:39  
**À :** DUBRUL Yves  
**Objet :** RE: REVALORISATION DE REMUNERATION ?

Bonsoir Yves,

Salaire réajusté en décembre 2014 avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de façon arbitraire (sans demande de ma part) pour une revalorisation qui aurait dû être effective à l'échéance du contrat en juillet 2012.

Il reste également, à ce que j'ai cru comprendre, que nous n'avons pas de retour sur nos CET pour 2015 ! (de nature également à nous plomber !)

Bon week-end à toi.

Cordialement